

Résistance !

Dans un contexte de réduction de dépenses publiques où les coups les plus vifs sont portés aux fonctionnaires et aux services publics, Solidaires Finances Publiques dénonce une politique fiscale et sociale qui nous mène droit dans le mur.

Les réformes successives subies par les collègues, la pénurie de personnel dans les services se traduisent par une réelle dégradation du climat ambiant dans toutes les structures. Les dérives managériales, les abus d'autorité en matière de contrôle de nos obligations fiscales dénoncées régulièrement par Solidaires Finances Publiques auprès de la DDFIP du TARN n'arrangent rien, bien au contraire. Ces méthodes n'ont qu'un effet néfaste qui se traduit par une augmentation sensible des arrêts de maladies. Il est inadmissible pour les collègues de venir au travail avec la peur au ventre, inquiets de savoir ce qui va leur tomber dessus, en fonction de l'humeur de leur responsable de service.

**La force de tous
les agents de la DGFIP**

Aujourd'hui, alors que les besoins de soutien sont primordiaux en terme de liens sociaux, le Ministère s'attaque à l'action sociale. Depuis le début du mois, un emploi d'assistant a été supprimé au sein de la délégation du TARN, ce qui va inéluctablement impacter les conditions de travail au sein de la délégation locale et la gestion de l'action sociale dans son ensemble.

C'est bien la cohésion sociale qui est mise à mal dans son ensemble : un réseau volontairement restreint et une action sociale que l'on dégrade pour la rendre inefficace. Les agents ont besoin d'une action sociale de proximité dont la mission est d'aider, d'accompagner, d'améliorer les conditions de vie au et hors travail des actifs, des retraités et de leur famille. Pour gérer au quotidien : aides et prêts sociaux, restauration, logements sociaux, petite enfance, vacances, arbre de Noël, sorties locales...

Chers collègues, nous ne devons pas nous résigner et nous laisser sombrer dans cette dérive politicienne qui n'a qu'un objectif : détruire les services publics auxquels nous sommes tous attachés et qui sont garants de l'égalité et de l'équité sociale. C'est tous ensemble que nous arriverons à défendre nos missions et nos droits.

Merci !

Au nom de Solidaires Finances Publiques,
et en tant que représentants des personnels au Comité Départemental de l'Action Sociale,
nous tenons à remercier Patrick MAURELO pour son implication, sa compétence et sa
disponibilité en tant qu'assistant de la délégation des Services Sociaux du TARN.
Nous lui souhaitons bonne continuation au service Budget Logistique.

La souffrance au travail : nous sommes tous concernés

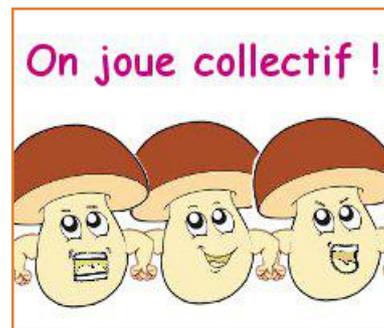
Collègues qui craquent, crises de nerf, altercations, démotivation, mise en retrait, burn-out, dépression... Il n'existe pas de véritable définition de la souffrance au travail car cette notion englobe différentes réalités vécues par les agents : stress, risques psycho-sociaux (RPS), violences, harcèlement moral...

Si un « pétage de plomb » peut souvent prendre l'allure d'un conflit entre deux ou plusieurs personnes, l'analyse de ces incidents doit poser la question du travail. En partant de la goutte d'eau qui a fait déborder le vase, nous devons comprendre non seulement ce qui a déclenché cette crise, mais surtout savoir pourquoi le vase était si plein : organisation du travail pathogène, inadéquation des moyens alloués face à la charge de travail, dérive managériale...

Au sein de notre administration, de nombreuses personnes ont parfois « intérêt » à penser que le travail n'est pas en cause. C'est très souvent le cas de nos directions, dans la mesure où leur responsabilité, au sens légal, peut être en jeu. Mais cela peut être aussi le cas des collègues, qui pensent que s'ils n'y arrivent pas c'est parce qu'ils ne sont pas ou plus capables ou que cela relève de la fragilité personnelle, alors que ces situations ne sont pas individuelles. Nous avons collectivement intérêt à veiller à nos conditions de travail, à être solidaires face à de telles problématiques.

Alors, que faire ? En parler !

La première chose à faire est d'en parler, pour ne pas rester isolé et être soutenu pour faire face rapidement à la situation. Cela peut commencer par une discussion entre collègues, mais nous vous conseillons vivement de faire appel aux militants de Solidaires Finances Publiques. Pourquoi ? Parce que nous sommes formés sur les sujets des conditions de travail : nous appuierons vos démarches, nous débattrons ensemble des solutions les plus appropriées...



Quelles solutions ? Agir !

L'essentiel, dans ces situations, est de sortir du rôle de « victime ». Pour cela, il faut dans un premier temps prouver, à soi et aux autres, que cet état de souffrance n'est pas lié à une pseudo fragilité ou pathologie individuelle. Un débat collectif sera souvent nécessaire pour s'apercevoir que d'autres collègues sont dans la même situation, ressentent la même chose.

Il ne faut pas hésiter à faire appel à des professionnels : nous vous invitons à demander un rendez-vous au médecin de prévention. En tant que spécialiste du lien entre santé et travail, il peut contribuer efficacement au rétablissement de vos conditions de travail. Bien sûr, vous pouvez également en parler avec votre médecin traitant qui peut diagnostiquer votre état, vous apporter prescriptions et conseils, et éventuellement vous orienter vers d'autres professionnels de santé.

Vous pouvez dénoncer cette souffrance, individuellement ou collectivement, en demandant un entretien avec le chef de service, une audience auprès de la direction, en provoquant une réunion de service, en rédigeant une pétition... Vous pouvez aussi annoter le Registre Santé et Sécurité au Travail, ce qui déclenchera les interventions de l'Assistant de Prévention et du Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT). Les représentants des personnels en CHSCT peuvent alors faire une visite de service ou procéder à une enquête afin d'analyser la situation et tenter de trouver des solutions.

Quand la souffrance se manifeste à travers un pétage de plomb, une crise de larme, une violente altercation... sur le lieu de travail, entraînant ou non un arrêt de travail, vous pouvez aussi rédiger une fiche de signalement (disponible sur Ulysse Tarn) à destination du CHSCT. Il est également possible de déclarer un accident de service : l'administration peut contester la notion d'accident de service, mais elle ne peut pas refuser la déclaration, qui aura au moins valeur d'alerte et constituera un témoin, ou jalon s'il faut aller plus loin. Pensez aussi à user de votre droit d'alerte, avertissement très fort à destination de la direction et du CHSCT qui doivent réagir dans les plus brefs délais.

Enfin, si la situation perdure, en particulier dans les cas de harcèlement moral, sans que l'administration puisse ou veuille apporter de solution, il faut envisager le dépôt de plainte. La justice est là pour rappeler ses devoirs à l'employeur et notamment son obligation de sécurité de résultat en matière de santé au travail.

**Face à la souffrance au travail, agissons ensemble et sans attendre !
Les militants de Solidaires Finances Publiques sont là
pour vous écouter et vous aider !**

Entretiens professionnels !!!

La campagne des entretiens professionnels vient de se terminer et déjà de nombreuses questions de procédures se posent alors que l'instruction est claire.

Certes, Solidaires Finances Publiques a toujours dénoncé l'injustice de cette procédure de notation et de contingentement de valorisations. Toutefois, ce système est en place et c'est à nous, organisations syndicales, de veiller à ce que les textes soient respectés. En effet, les textes officiels ne semblent pas avoir été lus ou compris par tout le monde (cf. en encadré quelques rappels de la procédure de l'entretien évaluation tels que figurant dans l'instruction du 8 janvier 2015).

- L'évaluateur a l'obligation de proposer un entretien à chaque agent. La date de l'entretien est arrêtée de manière concertée avec chaque agent.
- L'évaluateur doit proposer par écrit (courriel, note...) de manière concertée, une date et une heure pour la tenue de l'entretien.
- Si l'agent est absent pour maladie ou pour une durée indéterminée au moment des opérations d'entretien, il y a lieu de le convier malgré tout à l'entretien par un courrier (recommandé avec AR) adressé à son domicile. Dans ce cas, l'évaluateur devra alors proposer à l'agent une date d'entretien compatible avec sa reprise éventuelle d'activité.
- Dans tous les cas, un délai minimum de 8 jours entre l'offre de rendez-vous et l'entretien doit être respecté.
- La gestion mécanique d'attribution des réductions d'ancienneté (« à tour de rôle ») est proscrite.

Le fait d'arrêter de manière concertée avec votre notateur, la date et l'heure de votre entretien professionnel est primordial car vous devez avoir le temps de préparer votre entretien.



Chaque année, nous découvrons, en tant qu'élus en CAP Locale, des appréciations littérales qui à la première lecture peuvent vous sembler élogieuses. Mais parfois un seul terme dans une phrase peut lui donner une connotation négative sans que cela ne vous saute aux yeux.

Aussi, nous vous conseillons de bien lire toutes les appréciations littérales de votre Compte Rendu d'Entretien Professionnel, de comparer avec les années précédentes. Si vous pensez avoir été lésés, dans une partie de vos appréciations, sur votre profil croix, sur l'absence de valorisation, n'hésitez pas à nous contacter. Nos CAPistes locaux sont formés pour décrypter les éventuelles « peaux de bananes » qui pourraient se cacher dans certaines phrases.

Si vos appréciations et/ou votre profil croix ont évolué de manières positives mais que vous n'avez pas obtenu 1 ou 2 mois, ce n'est pas normal. Si on vous prétexte que cette année, vous n'avez rien, que vous devez faire une « pause » car depuis plusieurs années vous avez obtenu 1 ou 2 mois, ce n'est pas normal. **Vous devez faire appel !**



Dès que vous recevrez la notification de votre entretien d'évaluation validée par le DDFIP, vous avez 8 jours pour la signer. A partir de cette signature, s'ouvre un délai de 15 jours francs, pour faire votre recours devant l'Autorité Hiérarchique. Attention, nous rappelons que le recours devant l'Autorité Hiérarchique est obligatoire pour toutes saisines devant la CAP Locale et/ou Nationale.

Si vous avez le moindre doute, une question, contactez nos élus en CAP locales. Chaque année, la DDFIP du Tarn reverse des mois des réductions d'ancienneté non utilisés. Pour la notation de l'an dernier, 7 mois (tous grades confondus) ont été rendus alors que des collègues auraient pu en bénéficier.

Cadres A	DELCHAMBRE Nathalie	05 63 62 51 99
	GONCALVES Edith	05 63 97 55 17
Cadres B	CHAUVEAU Jean-Luc	05 63 62 52 25
	BUFFALAN Béatrice	05 63 62 52 30
	LAFON Marie-Thérèse	05 63 62 52 64
	DOURNES Line	05 63 57 71 04
Cadres C	CALVEL Nicolas	06 78 47 87 77
	DJENANE Gérard	05 63 62 52 41
	GRESSE Pierre	05 63 51 40 51
	PEREZ Laurent	05 63 57 76 69

L'expression de Solidaires 81

Le vendredi 20 mars 2015 s'est tenu à Réalmont l'Assemblée Générale de SOLIDAIRES TARN. La première bonne surprise fut le nombre de participants : une trentaine, en progression par rapport à l'an dernier. La deuxième était que nous venions d'horizons et de milieux professionnels forts différents : Éducation, Santé, Crédit Agricole, Finances, La Poste, Orange, CCA (une plate-forme téléphonique située à Carmaux).

Nous avons commencé par un bilan de l'année écoulée : des réunions de bureau SOLIDAIRES chaque mois avec au moins 5 représentants des divers syndicats ; les mobilisations autour d'actions différentes (actions « bidons » contre le gel des salaire, action « cadeau fiscal » au PS) ont été plébiscitées. Les présents ont fait part de leur volonté de renouveler ce type d'actions, que celles-ci motivaient plus qu'un « tour de ville ». Ensuite, nous avons évoqué nos participations dans les collectifs et plus particulièrement dans celui du Testet. Nous avons validé cet engagement en regrettant néanmoins de ne pas avoir pris le temps, en amont, de débattre et d'expliquer. Nous aurions dû fournir aux adhérents plus d'explications sur nos positions et analyser les atouts et les défauts de l'action à Sivens. Enfin, nous nous sommes réjouis de la progression de plusieurs syndicats SOLIDAIRES aux élections Fonctions Publiques du 4 décembre.

Le tour de table qui a suivi cette introduction a été bénéfique pour tout le monde. Chacun a appris du métier et des difficultés des camarades dans leurs « boîtes ». Nous avons pu observer combien le rôle de militant syndical est compliqué dans les entreprises privés. Mais la conclusion a été la même pour tous : il y a une souffrance qui s'accroît chez tous les travailleurs. Afin de mieux cerner ce problème, d'y donner des solutions, SOLIDAIRES TARN prévoit de faire une formation « Souffrance au travail » avant la fin de l'année.



Qui a dit ?

"Cinq minutes de plus Monsieur le bourreau..."

Réponse : Non, ce n'est pas la Comtesse du Barry... mais Philippe FERMANEL, notre nouveau directeur en charge des RH, quelque peu ironique face aux représentants des personnels qui dénonçaient la précipitation avec laquelle la DDFiP a mis en place le Pôle de Contrôle Revenus et Patrimoine et le peu de temps accordé aux collègues concernés pour envisager une mutation.

Section Solidaires Finances Publiques du TARN

NOM (marital) _____ Prénom _____

NOM (patronymique) _____ Date de naissance/...../.....

Cadre : Grade : Echelon : Indice :

Montant de la cotisation → Temps partiel %

IDENTIFIANT MINISTERIEL

N° DGFIP (6 chiffres)

N° ANAIS (10 chiffres)

Adresse administrative - service - structure - téléphone _____

Mel professionnel @dgfip.finances.gouv.fr

Adresse personnelle _____ Mel personnel _____